



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
DIRECTION GENERALE



RAPPORT CIRCONSTANCIE AU DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (ICCN) RELATIF A L'ORGANISATION DES ETATS GENERAUX DE LA PECHE SUR LE LAC EDOUARD, A LA PRIORISATION DES PROJETS SOCO 2014, AUX CEREMONIES TRADITIONNELLES DE REPIQUAGE ET, LA SENSIBILISATION/INFORMATION LIEE AUX OPERATIONS.

Transmis copie pour information à:

Son Excellence Monsieur le Président de République, Chef de l'Etat (*Avec l'expression de mes hommages les plus déférents*)

Palais de la Nation

L'Honorable Président du Sénat de la République Démocratique du Congo à Kinshasa

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo à Kinshasa

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à Kinshasa

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières à Kinshasa

Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme à Kinshasa

Monsieur le Ministre des Hydrocarbures à Kinshasa

Monsieur le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité à Kinshasa

L'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu à Goma

Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu à Goma

Monsieur le Directeur Général de l'ANR à Kinshasa

Monsieur les Ministres Provinciaux en charge de l'Intérieur, de l'Environnement, des Hydrocarbures et de l'élevage du Nord-Kivu à Goma

Monsieur le Directeur de SOCO en Angleterre

Monsieur le Directeur Général de SOCO E&P DRC à Kinshasa

Monsieur le Directeur Provincial de l'ANR Nord-Kivu à Goma

Monsieur l'auditeur Général de la Garnison de Goma

Messieurs les Administrateurs des Territoires de Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru

A Monsieur le Président de la Coordination de la Société Civile du Nord-Kivu

A Messieurs les Présidents de la Société Civile de Beni, Butembo, Lubero, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru

Monsieur le Chargé de Droit de l'homme de la MONUSCO à Goma

Madame la Représentante de Human Right Watch à Goma

Messieurs les chefs de Collectivité –
Chefferies/Secteurs en territoires de Beni,
Lubero, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru

✓ Monsieur le Directeur de la Radio Okapis à Goma

Monsieur le Directeur Chef du Site du Parc
National des Virunga à Rumangambo

Monsieur le Directeur Chef de Site Adjoint du
Parc National des Virunga à Goma.

Monsieur le Directeur Général,

1. En réponse à la correspondance de l'Association/ASB Environnement Saint et Durable pour tous, EST en signe, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a instruit les Ministres des hydrocarbures et, de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme d'effectuer une mission conjointe de clarification du Contrat de Partage de Production (CPP), de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) et, de définition du contour des bénéfices des communautés locales riveraines déjà à la phase d'exploration pétrolière en cours au Parc National des Virunga (PNVi).
2. Le vendredi 31 janvier 2014, à Goma, la mission instruite par le Chef du Gouvernement, a eu lieu au travers l'atelier organisé pour ce faire. Le but recherché par le Chef du Gouvernement a été atteint car l'atelier fut un succès éclatant, bien que dans ses velléités légendaires, la Coordination de la Société Civile ait tenté, vainement, de dissuader l'opinion sur ce franc succès et d'appeler ça et là, à la désobéissance civile afin que la sismique n'ait pas lieu. Elle s'est ainsi mise en opposition délibérée contre l'option Gouvernementale de conduire l'exploration pétrolière au PNVi, dont la sismique en cours de préparation est une des étapes on ne peut plus cruciales. Il me souvient de vous avoir fait un rapport idoine quant à ce et, transmis la déclaration des chefs coutumiers et de l'association des femmes médecins du Nord-Kivu, lesquelles ont étayé la réussite de l'atelier susmentionné.
3. En application de deux de pertinentes recommandations dudit atelier relatives respectivement à la position dichotomique des ONG de la Société Civile dites Environnementales du Nord-Kivu et, à la nécessité de mener en permanence des campagnes d'information et sensibilisation en faveur de toutes les couches de la société en rapport avec l'exploration en cours, le Conseiller André Mbuyu en charge des questions environnementales et de la Conservation de la Nature et moi-même, avons donné une série de conférences débats dans les villes de Beni et de Butembo, sous instruction personnelle de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et

Tourisme. Ces conférences ont connu un succès fulgurant et, tous les canaux médiatiques de la région en ont fait large diffusion.

4. Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, a prescrit, en bon visionnaire, ces conférences débats comme prélude aux Etats Généraux sous le parapluie desquels s'organisaient l'atelier de priorisation des projets SOCO 2014 en faveur des communautés riveraines, des cérémonies traditionnelles de repiquage et, de sensibilisation/information liée aux opérations prochaines de la sismique. La mobilisation qui a crevé tous les plafonds des attentes atteste du rôle visionnaire de Son Excellence. En effet, toutes les parties prenantes ont répondu présentes à ces assises y compris les sociétés civiles de Lubero, de Butembo, de Masisi, Nyiragongo et de Rutshuru et, plus d'une vingtaine des ONG membres de la Société Civile du Nord-Kivu. Ceci a mis en exergue le rôle de plus en plus singulier et incompréhensible de la Coordination de la Société Civile du Nord-Kivu qui, comme une coquille vide, n'a plus légitimité des Sociétés Civiles précitées dans son rôle apatride de soutenir ses mentors internationaux contre l'option levée irréversible du Gouvernement de la République.

5. Les Etats Généraux de la Pêche sur le Lac Edouard que Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, avec l'appui multiforme du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu et, Technique et Scientifique de l'ICCN, a voulu être le début de commencement de la mise en œuvre du plan de capitalisation en cours d'élaboration des résultats des études de Baseline, elles aussi en cours d'exécution, ont été d'un niveau absolument remarquable. Ils ont été fédérateurs : toutes les parties prenantes y ont pris part et on fait régner une ambiance bonne enfant et de concorde nationale à l'instar des concertations nationales. Ils ont accouché, de part ses recommandations idoines, d'un consensus remarquablement responsable de voir, dans les meilleurs délais, les efforts être conjugués par tous pour la restauration du stock halieutique d'antan du Lac Edouard, jadis un des plus poissonneux du monde. Dans ce sens, les participants ont par exemple convenus de la réduction de nombre de pirogue de 4.000 actuels à moins de 700, capacité de charge calculé par Vackily (1989), du nombre de pêcherie de 14 à 6, à raison de 2 pêcheries par trois territoires les plus concernés (Beni, Lubero & Rutshuru), la protection des frayères par réseau électronique/informatique, projet proposé par le DTS et accepté pour financement par SOCO...

6. Cependant, tous ces efforts et beaux projets d'avenir pour la réussite de l'option gouvernementale en faveur de la Nation toute entière, des communautés riveraines et de la pérennisation de la Biodiversité du PNVi, est gravement menacé par un complot qui s'ourdient actuellement sur le terrain pour faire échec aux opérations de la sismique en cours de préparation. En effet, le Conservateur Principal Rodrigue Mugaruka Katembo, est soutenu pour créer des troubles lors à la fois de la mission de sensibilisation prévue la semaine prochaine avec le gouvernement provincial (Ministres attitrés, députés provinciaux, sociétés civiles responsables, administrateurs des territoires, chefs coutumiers, ICCN, Okapi

environnement conseil) liée à la sensibilisation/information relative aux opérations de la sismique, aux négociations avec les pêcheurs pour des compensations consécutives au manque à gagner que vont induire ces opérations.

7. Alors même qu'il a été arrêté par le service ad hoc et mis en liberté conditionnelle avec la ferme interdiction de ne pas quitter la ville de Goma, le fameux Conservateur Principal, a nargué cette interdiction. Il a regagné son poste d'antan comme responsable du secteur centre de la Rwindi, PNVi et, est armé jusqu'aux dents avec résidence à la Station de LULIMBI à partir de laquelle il entraîne les pêcheurs égarés à la désobéissance et au sabotage des activités de la collaboration ICCN – SOCO. Dernière action en date, la récupération, aux fins précitées, des membres déchus de l'ancien comité des pêcheurs écartés par Mwami Ndeze pour incompétence notoire, malversation financière, implication avec le Conservateur Principal dans la pêche dans les frayères et dans le trafic des coquilles de mollusque en Ouganda. Rien de tout ceci ne se comprend car le Conservateur Principal Rodrigue a été muté du PNVi au Parc National de l'Upemba. Cette mutation n'a jamais été annulée. Pis est, il avait créé des troubles en tentant de freiner les travaux de construction d'antenne à Nyakakoma inaugurés par les autorités compétentes de la RDC et avait été, en son temps, remis à l'ordre par le service attribué. Les interventions ont, curieusement, fusé de toutes parts.

8. Rien ne se comprend non plus dans l'attitude du Directeur Chef du Site du PNVi qui a remué terres et ciel pour obtenir la libération de Rodrigue alors même que ce dernier ne dépendait plus de son autorité administrative car déjà muté. Il ne comprend pas non plus que le Directeur Chef de Site ne participe aucunement aux activités de suivi-écologique des activités d'exploration effectuée par SOCO et pourtant, il est membre du comité de suivi de ces activités nommé par un Arrêté Ministériel Ad hoc.

9. Au regard de ce danger imminent pour l'option gouvernementale, et de ma propre vie et là je ne désarmerai nullement car je dois assurer la pleine réussite des opérations de la sismique jusqu'au bout, je suggère à votre compétence les mesures préventives urgentes ci-contre :

- le rappel à l'ordre formel et rigoureux de la Direction du PNVi qui joue un jeu dangereux en donnant légitimité à Rodrigue Mugaruka Katembo de s'opposer à vos ordres de regagner son poste à Upemba et, de ce fait, à s'opposant du Gouvernement de la République pour une option aussi fondamentale. Le Directeur Chef de Site doit être rappelé à l'ordre qu'il est agent de l'ICCN ayant prêté serment de servir sous le drapeau de la RDC, est vêtu en uniforme, doté d'une arme et astreint à la discipline militaire notamment au Directeur Technique et Scientifique, son Chef direct. Autrement, conformément aux statuts de l'ICCN, il devra être révoqué.

- la séparation de deux casquettes que porte le Directeur Chef de Site. En effet, il est à la fois Directeur Chef de Site c'est-à-dire Directeur de l'ICCN et, Directeur de l'ACF (Africa

Conservation Fund) qui a signé un contrat de Partenariat Public Privé avec l'ICCN. A ce titre, il est juge et partie à la fois.

- l'ordre devra être donné pour que, tout au moins, Rodrigue Mugaruka Katembo regagne, sans délai, son poste d'attache. Autrement, c'est la Direction du PNVi qui devra continuer à bafouer votre autorité et, à démontrer ainsi, à la face du monde qu'il y a disantion entre l'autorité qui devrait se vouloir incontesté de la Direction Générale de l'ICCN et le Site du PNVi. Sinon, ceci risque de prévaloir jurisprudence versus l'unité de commandement et la cohésion entre la DG/ICCN et les sites. Ses acolytes devront aussi être mutés.

- que conformément à l'instruction de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, contenu dans sa lettre N° CAB/PM/CSPE/RM/2014/9169 du 08 février 2014, l'ICCN et plus spécialement le Directeur Chef de Site du PNVi, prenne des dispositions conséquentes quant à la légalité des ONG avec lesquelles il coopère (lettres d'agrément idoines, statuts respectifs et adéquation entre ces statuts et leurs activités).

Je voudrais porter à la connaissance de votre autorité que puisqu'il y a cette situation confuse et que je dois continuer la mission conformément à l'ordre de mission collective N°032/CAB/MIN/ECN-T/01/13/BNME/2013 du 20 février 2014 scanné au Directeur Chef de Site et à son Adjoint, je constituerai une section des gardes commise à ma protection et à la sécurisation des opérations ICCN – SOCO liées à la sismique jusqu'à la fin de cette opération. Je demande donc ici, à notre partenaire SOCO de soutenir cette option.

Fait à Goma, le 09/03/2014

Dr. Guy Mbayma Atalia Gbanzi Amoseya

Directeur, Chef du Département Technique et Scientifique/ICCN